

Avis de constitution

SOCIETE « AMC TRANS-IMMO »

Siège ABIDJAN, COCODY ANGRE, NON LOIN DU
40ème ARRONDISSEMENT, LOT 2408 ILOT 210 SECTION
N/D PARCELLE N/D, Lot 2408, Ilot 210

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 04/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMC TRANS-IMMO »

Objet : ? Transport

- ? Location et vente de véhicules
- ? Gestion , Conseil et Transaction immobilière
- ? Construction immobilière
- ? Quincaillerie générale
- ? Vente de matériel informatique
- ? Imprimerie
- ? Lavage automobile

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY ANGRE, NON LOIN DU
40ème ARRONDISSEMENT, LOT 2408 ILOT 210 SECTION
N/D PARCELLE N/D, Lot 2408, Ilot 210

Dirigeant(s) M COULIBALY AMOULAYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13668 du 20/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°89729/GTCA/RC/2023 du 20/12/2023

